

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**

**Commune d'ALBIAS**

**Séance du 25 janvier 2024**

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 14

Votants : 15

Excusés : 2

Procurations : 1

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Thierry KAUFFER, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes Amandine DORIZON, Chantal GARCIA.

Pouvoirs :

M. Frédéric SEVOZ donne pouvoir à Mme Jeannette PEDRON.

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 30

Madame le Maire donne lecture des pouvoirs et de l'ordre du jour du conseil municipal. Elle explique qu'en raison des pièces attendues et non reçues, documents nécessaires à la bonne compréhension des dossiers soumis à l'ordre du jour, elle propose le retrait des points concernés :

**Retrait des points ci-dessous :**

- Compte de gestion du budget annexe du CCAS
- Compte administratif du budget annexe du CCAS
- Compte de gestion du budget de restauration scolaire
- Compte administratif du budget de restauration scolaire
- Avenant marché travaux pour la réhabilitation des ateliers municipaux

Madame le Maire soumet sa proposition au vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition formulée par Madame le Maire, à savoir le retrait des points visés ci-dessus.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 15 décembre 2023**

Madame le Maire soumet le procès-verbal à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal.

- **Finances**
- Passage à la M57 : amortissements

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir le traitement des amortissements sur le mode des amortissements linéaires, dans le cadre du passage à la M57 simplifiée et considérant qu'ALBIAS est une commune de moins de 3500 habitants. Elle soumet la proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition formulée par Madame le Maire, à savoir le mode des amortissements linéaires dans le cadre des normes de la M57.

- **Travaux/Aménagement du territoire**
- Adressage : achats de plaques et de numéros

Madame le Maire rappelle le travail réalisé par la commune en collaboration avec la Poste. Elle précise qu'il faut commander et poser les plaques de rues et les numéros des habitations. Elle passe la parole à M. LOBBE qui présente les devis :

- 2 offres reçues pour la fourniture des plaques et des numéros :

Types de plaques	Nom du fournisseur	Montant (€ HT)
Aluminium	La Poste	36 692,69
	Loupias	31 461,65
Fonte émaillée	Loupias	33 956,39

Après la présentation, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante l'offre (fonte émaillée) formulée par l'entreprise LOUPIAS. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de l'entreprise Loupias pour un montant de 33 956.39 €

- Gestion électronique des clés

Madame le Maire explique le projet de doter l'ensemble des bâtiments communaux d'un système de gestion électronique des clés. Elle fixe comme objectif : faciliter le fonctionnement et garantir la sécurité des utilisateurs. L'accès se fera sur la base d'une clé unique remise. Elle précise que cette démarche permettra aussi de responsabiliser les utilisateurs et de sécuriser les locaux. Madame le Maire dit que l'objet de la délibération est de fixer le montant à verser en cas de perte de la clé. Elle propose de fixer à 100 € le montant à verser en cas de perte de la clé.

Mme SICARD souhaite savoir comment est calculé ce montant.

Madame le Maire répond qu'il comprend :

- Le coût de la clé,
- Les mises à jour et le temps passé à la configuration d'une nouvelle clé.

Mme VALETON demande si un reçu est remis au destinataire de la clé.

Madame le Maire abonde dans le sens et précise que cette démarche est déjà mise en place.

Mme RODRIGUEZ demande si la procédure est appelée à être déployée.

Madame le Maire répond par l'affirmative et soumet le tarif au vote des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la tarification clés électroniques à raison de 100 € la clé, en cas de perte.

- Avenant marché de travaux pour le pôle éducatif (école et cantine)

Madame le Maire donne lecture et explique la portée des avenants listés ci-dessous :

<b>Avenants - Marché travaux Ecole</b>						
Lot	objet	Titulaire	Montant initial HT	N° de l'avenant	Modification liée à l'avenant	Montant HT de l'avenant
7	Cuisine	BICHARD	203 120,91 €	1	Moins-value : lave mains et distributeurs Plus-value : centrale d'hygiène	994,00 €
8	CVC-Plomberie	BOURRIE	406 963,90 €	2	Moins-value : échangeur, circulateur ECS Plus-value : vanne, lavabos, compteurs ECS, tranchée	- 1 004,65 €
					Total avenants	- 10,65 €
<b>Avenants - Marché travaux Cantine</b>						
Lot	objet	Titulaire	Montant initial HT	N° de l'avenant	Modification liée à l'avenant	Montant HT de l'avenant
8	CVC-	BOURRIE	89 483,27 €	2	Moins-value : fibre magnétique	1 704,65 €

	Plomberie				Plus-value : vannes thermostatiques, patio école (raccordements réseaux)	
12	VRD	STPH	180 386,35 €	1	Moins-value : brumisateur, réseau arrosage Plus-value : bordures des arbres	3 168,00 €
12	Espaces verts	JARDINS D'ALIZEE	40 151,26 €	1	Moins-value : entouragement d'arbres, gravier, clôtures rigides, gazon synthétique Plus-value : semis de prairie, extension du goutte à goutte	- 7 954,48 €
					<b>Total avenants</b>	<b>- 3 081,83 €</b>
	<b>Total Cantine + Ecole</b>					<b>- 3 092,48 €</b>

Elle ouvre le débat. Le dossier n'ayant pas soulevé d'interrogations, elle le soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les avenants.

- Acquisition foncière

Madame le Maire montre, avec l'aide de GEOPORTAIL, la route de la Clare. Elle explique que cette route, aux endroits indiqués sur le plan, est très étroite et source d'insécurité pour les conducteurs qui roulent par ailleurs trop vite à cet endroit. Elle explique dans ce contexte l'intérêt de la commune à acheter les bandes de terrains (hachurées en bleu d'une contenance de 24 m<sup>2</sup> et hachurées en vert d'une contenance de 59m<sup>2</sup>) aux fins d'agrandir la chaussée. Elle précise le coût :

- Zone bleue (24 m<sup>2</sup>) : 5 €/le m<sup>2</sup>
- Zone verte (59 m<sup>2</sup>) : 15 €/m<sup>2</sup>

Elle informe de la saisine des services des domaines et soumet le dossier au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la proposition de cette acquisition foncière selon les conditions visées ci-dessus.

- **Administration générale**

- Marché des denrées alimentaires

Vu la présentation en date du 15 décembre 2023 concernant le marché visé ci-dessus ;

Vu les décisions prises à cette occasion,

Madame le Maire rappelle les informations liées au dossier et en donne l'analyse (document détaillé joint à ce procès-verbal) :

		Décision du conseil du 15/12/2023	proposition au conseil du 25/01/2024
LOT 1	Epicerie	Attribué PRO A PRO	
LOT 2	Viandes fraîches	Demande de précisions sur les labels	Attribué VIANDES OCCITANES
LOT 3	Volaille fraîche	Demande de précisions sur les labels	Attribué SDA
LOT 4	Viande fraîche transformée et charcuterie	Attribué SYSCO	
	Produits surgelés (après négo)	Négociation des prix	Attribué SYSCO
LOT 6	Produits laitiers	Attribué POMONA	
LOT 7	Fruits et légumes	Attribué SUD OUEST PRIMEURS	
LOT 8	Produits BIO	demande de précisions sur les prix	Attribué MANGER BIO SUD OUEST

Mme RODRIGUEZ souhaite savoir si les tarifs sont fixes.

Madame le Maire répond que les offres étant faites selon une unité de valeur, les tarifs refléteront le montant des commandes réelles.

- Marché des assurances

Vu la délibération en date du 15 décembre 2023,

Madame le Maire rappelle les décisions prises et propose :

LOTS et Nature	SMACL		RELYENS/CNP	WILLIS-TOWERS-WATSON/AXA	Décision du CM du 15/12/2023	Décision du CM du 25/01/2024
	Formule de base HT	Formule alternative HT				

1 Dommages aux biens et risques annexes	13 712.60 €	12 520.20 €				
2 Responsabilité civile	7 648.28 €					
3 Véhicules à moteur et risques annexes	2 300 €					
4 Protection juridique et risques annexes	700 €	153 € (élus)				
5 Risques statutaires			39 782.50 €	7 977.70 €	Demande d'informations complémentaires	Classement sans suite pour motifs budgétaires et de besoins de la collectivité
6 Véhicule de collection					INFRUCTUEUX	Attribution PILIOT ASSURANCES 400 € annuel

Madame le Maire explique que le véhicule DELAHAYE est un patrimoine de la commune, il est évalué à 72 000 €. Elle soumet le dossier au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les propositions formulées ci-dessus par Madame le Maire.

- Mise à jour de la liste des conseillers municipaux

Madame le Maire explique qu'à la suite de la démission de M. Pierre LIACHENKO, il convient de mettre à jour la liste des conseillers municipaux :

1. Véronique MAGNANI, Maire
2. Michel MONESMA, 1<sup>er</sup> Adjoint
3. Jeannette PEDRON, 2<sup>ème</sup> Adjointe
4. Alain BARBON, 3<sup>ème</sup> Adjoint
5. Céline VALETON, 4<sup>ème</sup> Adjointe
6. Pierre LOBBE, 5<sup>ème</sup> Adjoint
7. Eric LONGUEVILLE, Conseiller municipal délégué
8. Ghislaine RODRIGUEZ, Conseillère municipale
9. Martine SICARD, Conseillère municipale
10. Frédéric SEVOZ, Conseiller municipal
11. Hélène SIMOUN, Conseillère municipale
12. Chantal GARCIA, Conseillère municipale
13. Thierry KAUFFER, Conseiller municipal
14. Olivier RENAUDEAU, Conseiller municipal
15. Marie-Christine RONCHINI, Conseillère municipale
16. Thierry VEYRES, Conseiller municipal
17. Amandine DORIZON, Conseillère municipale

Elle soumet le dossier au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les propositions formulées ci-dessus par Madame le Maire.

- **Agenda**

Madame le Maire informe de la prochaine transmission du tableau des réunions pour février 2024.

Madame le Maire sollicite les conseillers municipaux afin qu'ils participent aux assemblées générales des associations.

Madame le Maire donne des informations sur le drame du vendredi 19 janvier (le décès de Margot). Elle explique qu'elle a réconforté la famille.

Madame le Maire explique qu'à la demande de l'association des maires de France, elle s'est rendue sur le lieu de blocage des agriculteurs pour leur dire le soutien des élus. Elle précise que le monde agricole rencontre des difficultés financières et administratives. Elle dit penser aussi à la mère et sa fille décédées à PAMIERS en Ariège après avoir été percutées par un véhicule. Ayant constaté que l'ordre du jour était épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21h24.